



Besoin d'avis sur la vente d'une maison

Par **Elianja**, le **28/08/2010** à **13:16**

Bonjour,

Je suis une adolescente de 16 ans, mes parents sont séparés (et ils n'étaient pas mariés) et il y a un an, je suis partie de ma maison d'enfance où je vivais seule avec mon père pour aller vivre avec ma mère. Je viens d'apprendre que mon père allait vendre la maison. Je vais perdre mon héritage.. Il y a t-il un moyen d'avoir une part de la maison ?

Par **Domil**, le **28/08/2010** à **13:54**

Non.

Votre héritage n'existe que le jour où votre père décède. Tant qu'il est vivant, il dépense ce qu'il a comme il veut, vend ce qu'il veut. Vous n'avez aucune part de quoi que ce soit tant qu'il n'est pas mort

Par **Elianja**, le **28/08/2010** à **13:57**

Ma mère a payer la casi totalité de la maison toute seule.. MAIS la maison est au nom de mon père.. Quand ils se sont séparés, ma mère lui a laisser la maison pour une bouchée de pain en pensant qu'elle me reviendrait et là.. Il va vendre sans que je ne touche rien.. Ma mère a bosser toute sa vie pour rien alors :/